

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Julie CODRON,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- Gérard PERROT.

ABSENTS EXCUSES :

- ❖ Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN
- ❖ Samuel CHARA, donne pouvoir à Danielle MAILLARD.

Date de la convocation : 4 mai 2024

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajoutés de 2 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024,
 1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
 2. Zone d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation publique préalable,
 3. Subvention à l'association « Les Pandas »,
 4. Subvention à l'association « Toucy-entraide »,
- ❖ Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 8 avril 2024. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
121	19/04/2024	Truites	Romain le Preux	295,4
122	19/04/2024	Double clés	Briconautes	5,90
124	19/04/2024	Travaux portes WC mairie	Olivier	108,00
128	19/04/2024	Poubelles	TPMS	3 168,00 €
Total des décisions émises				3 577,30 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 3 577,30 €.**

2. Zone d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation publique préalable :

Mme le Maire informe que dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (dite loi APER) les communes doivent définir, après concertation publique, des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Par conséquent une concertation publique doit être mise en place afin de recueillir les avis et observations des Ormois. Les modalités de cette concertation sont proposées aux conseillers.

Des avis de concertation seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres des Ormois ; le dossier de concertation sera consultable en mairie aux heures d'ouverture et également sur le site internet de la commune.

Les avis et propositions des Ormois sont attendus du 17 au 31 mai, par courriel à l'adresse créée pour la concertation : concertation-zaenr-lesormes89@orange.fr, ou sur un registre disponible en mairie.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les modalités de la concertation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.**

Après la concertation le Conseil doit se réunir le 10 juin pour valider les zones d'accélération des énergies renouvelables sur notre territoire.

3. Subvention à l'association « Les Pandas » :

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'une demande de subvention de l'association du Centre de Loisirs « Les Pandas » à hauteur de 300 €.

- **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'octroi de subvention de 300 € pour le Centre de loisirs « Les Pandas » de Saint Aubin Châteauneuf.**

4. Subvention à l'association « Toucy-entraide » :

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'une demande de subvention de l'association de « Toucy-entraide » de Toucy à hauteur de 12 €.

- **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'octroi de subvention de 12 € pour l'association « Toucy-entraide » de Toucy.**

Informations diverses :

- ❖ Des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur pour la mairie-cantine en remplacement de la chaudière gaz ont été reçus de La Technique Moderne, et Energie Terre Soleil, et sont à l'étude, un troisième est en attente. Une subvention de la DETR est possible à hauteur de 50 %.
- ❖ Devis projets photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes reçus : en attente de dispositions complémentaires
- ❖ Le 06/06/2024 Remise des Labels Terre d'Innovation à l'occasion d'une cérémonie pour les 10 ans du SDEY : la commune est retenue pour les travaux de rénovation globale de l'éclairage public.
- ❖ Problème de poteaux électriques : celui posé par l'Avenir des Ormes pour les décorations de Noël et les services d'EDF persuadés que ce poteau est le leur ! La fibre déposée de l'ancien poteau EDF a été repositionnée sur le poteau d'antenne connectant par SCANI la salle des fêtes au wi-fi. Problème d'arbres et câbles entremêlés gênants pour la coupe des arbres à côté de l'atelier communal.
- ❖ Mme le Maire propose de participer à la fête des voisins le 31 mai 2024, chacun apporterait ce qu'il veut et l'apéritif serait offert par la mairie ; Mme Morin se propose de créer le flyer, voire d'utiliser le modèle national à distribuer dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Les Ormes le 13 mai 2024

La secrétaire de séance,

Madame le Maire,

Marilyne MORIN

Danielle MAILLARD